



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana
HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

LE PRESIDENT

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la Haute Cour Constitutionnelle lance un appel à candidature pour le recrutement d'un membre de la formation permanente de ladite Commission.

MISSIONS

La Commission Electorale Nationale Indépendante est chargée de l'organisation et de la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires. Les membres de la formation permanente exercent leurs fonctions dans le respect de l'intégrité afin de lui permettre d'assurer son rôle de garant moral de l'authenticité des opérations électorales.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le candidat au poste de membre de la formation permanente de la CENI doit :

- être de nationalité malgache ;
- avoir au moins 40 ans à la date de sa désignation ou de son élection ;
- être régulièrement inscrit sur la liste électorale ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou délits de droit commun ;
- ne pas être membre d'une formation ou d'un groupement politique ;
- avoir participé de manière effective à l'observation ou à l'organisation d'au moins deux élections nationales ;
- avoir une compétence avérée et reconnue en matière électorale ;
- accessoirement une compétence avérée et reconnue dans les domaines du droit, de l'administration publique, de l'éducation et de la communication.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun membre de la HCC et de son administration ou ayant un lien quelconque avec eux ne peuvent postuler.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces ci-après :

- une lettre de motivation et une photo d'identité ;
- un curriculum vitae faisant notamment ressortir les expériences et compétences en matière électorale ;
- une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- une copie certifiée conforme de l'inscription sur la liste électorale délivrée par la CENI-T, l'un de ses démembrements ou toute autre autorité compétente ou de la carte d'électeur ;
- une déclaration sur l'honneur de ne pas faire partie d'une formation ou d'un groupement politique.

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront reçus contre récépissé de ~~16h~~ du mardi 27 octobre au jeudi 29 octobre 2015 à 16 heures précises auprès du Greffier en chef de la Cour.

